

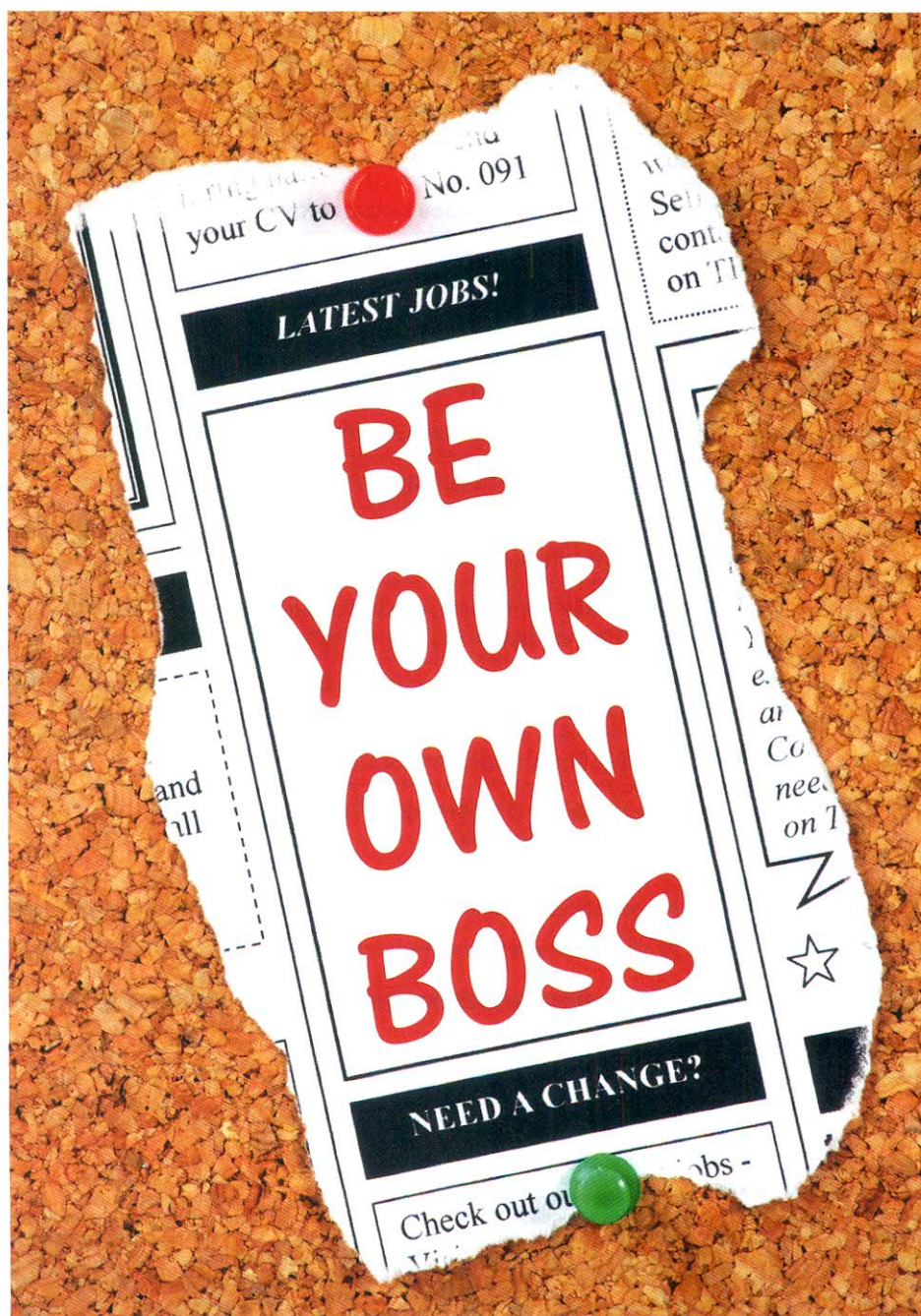
# Le parcours du créateur d'entreprise au Luxembourg

Devenir entrepreneur ne signifie pas avoir réponse à tout. Se faire conseiller, parler de son projet, discuter pour tester ses idées et faire des rencontres valorisantes est la manière la plus sûre de bien démarrer.

Comprendre le cadre réglementaire dans lequel on sera amené à évoluer s'avère tout aussi important... et c'est là qu'intervient la House of Entrepreneurship, structure nationale d'accueil et de soutien aux entrepreneurs, portée par la Chambre de Commerce et le ministère de l'Économie. La House of Entrepreneurship accueille gratuitement tout entrepreneur, qu'il soit porteur de projet ou dirigeant établi, peu importe le stade de maturité de son projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise, et l'informe sur toutes les thématiques générales liées à la vie d'une entreprise et à la mise en œuvre d'une démarche entrepreneuriale.

## Bien se préparer

Tout projet de création commence par une idée : il s'agit souvent d'une simple intuition ou d'un désir qui mûrit et prend forme avec le temps. Quelle qu'en soit l'origine ou la nature – observation du monde qui nous entoure, expérience professionnelle, savoir-faire particulier – elle ne représente, au départ, rien de très concret. La première chose à faire est de la retranscrire de manière concise. Il s'agit ici d'établir une feuille de route, couplée à une première étude de faisabilité, au travers de laquelle la pertinence de l'idée devra être analysée. Pour cela, avoir des échanges avec des hommes et des femmes d'expérience, être à l'écoute de leurs observations et de leurs conseils s'avère indispensable. Bon à savoir : les entrepreneurs en herbe peuvent se laisser inspirer par des témoignages d'entrepreneurs locaux sur la plateforme portée par l'asbl



nyuko meetanentrepreneur.lu. Certaines structures, comme nyuko ([www.nyuko.lu](http://www.nyuko.lu)), peuvent aussi agir en tant que challengeur d'idées et accompagner l'entrepreneur, au travers d'un parcours, afin qu'il étudie en profondeur la faisabilité de son idée.

Une fois le concept établi, se pose la question des autorisations gouvernementales nécessaires à la mise en œuvre de son entreprise. Le législateur luxembourgeois soumet, en principe, toute activité commerciale, artisanale ou industrielle à l'obligation d'une autorisation dans le cadre d'une loi dite d'établissement. L'autorisation délivrée par le ministère de l'Économie s'appelle « autorisation d'établissement ». Sous le terme « établissement », le législateur comprend l'exercice régulier et durable d'une activité définie dans le droit d'établissement. Si cette activité est exercée régulièrement et durablement au Luxembourg, l'entreprise qui l'exerce doit s'établir sur le territoire luxembourgeois et diriger ses affaires à partir d'un établissement fixe. Il est à noter que la domiciliation n'est pas permise pour les activités visées par le droit d'établissement et que la notion de substance économique reste un critère clé dans la procédure d'instruction du ministère de l'Économie.

### Créer son entreprise : les démarches administratives incontournables

La première étape consiste, pour les activités régies par le droit d'établissement<sup>(1)</sup>, à demander une autorisation d'établissement auprès du ministère de l'Économie, Direction des Classes moyennes. Dans les grandes lignes, il faut retenir que le

futur dirigeant et demandeur doit ainsi apporter les preuves d'un établissement fixe au Luxembourg, c'est-à-dire d'un véritable espace professionnel adapté à la dimension et à la nature de son activité, d'une qualification adéquate si requise (variable selon l'activité visée) et de son honorabilité professionnelle. Certaines activités nécessitent, de par leur nature, d'autres garanties financières ou assurances particulières (exemples : transport de plus de 3.5 t, organisation de voyages à forfait, services de gardiennage et surveillance...) et parfois un agrément, une notification ou une autorisation supplémentaire octroyés par un autre ministère ou une autre administration. Les pièces justificatives à verser au dossier peuvent également varier selon la situation particulière du demandeur (nationalité, lieu de résidence, statut professionnel – étudiant, retraité, demandeur d'emploi, salarié...). Chaque entrepreneur est ainsi invité à se rapprocher de la House of Entrepreneurship afin de discuter de sa situation en détail.

Après obtention de l'autorisation d'établissement, le dirigeant devra se déclarer auprès d'administrations incontournables comme le Luxembourg Business Registers – Registre de Commerce et des Sociétés, le Centre Commun de la Sécurité Sociale et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. À noter que différents régimes permettent aux jeunes entrepreneurs de débiter sans difficultés (par ex. concernant les cotisations sociales réduites ou exemption de TVA selon certaines conditions).

**La House of Entrepreneurship accueille gratuitement tout entrepreneur, qu'il soit porteur de projet ou dirigeant établi, peu importe le stade de maturité de son projet de création, de développement ou de reprise d'entreprise, et l'informe sur toutes les thématiques générales liées à la vie d'une entreprise et à la mise en œuvre d'une démarche entrepreneuriale.**

### A retenir

Pour exercer légalement et régulièrement une activité commerciale à but de lucre au Luxembourg, soumise au droit d'établissement, c'est-à-dire à l'autorité du ministère de l'Économie-Direction des Classes moyennes, vous devez d'abord demander une autorisation d'établissement. Pour obtenir celle-ci, vous devez généralement répondre à 4 critères :

- (1) une résidence au Luxembourg ou dans un autre pays de l'UE, avec trajets facilités vers le Luxembourg (idéalement régions frontalières) ;
- (2) les qualifications requises, qui peuvent varier selon la nature de l'activité ;
- (3) une honorabilité professionnelle intacte ;
- (4) un lieu d'exploitation fixe au Luxembourg, adapté à la nature et à la dimension de l'activité.

### Vous portez un projet d'entreprise ou songez à devenir indépendant ?

Les conseillers de la House of Entrepreneurship vous proposent un atelier digital hebdomadaire d'une durée de 2 h environ, en français et anglais, intitulé *Le parcours du créateur d'entreprise*. L'inscription est gratuite et se fait via l'agenda en ligne. Y sont données les bases indispensables au lancement d'une activité entrepreneuriale au Luxembourg. Les questions des participants sont également traitées en direct afin de leur permettre d'avoir en poche toutes les informations utiles à l'avancement de leur projet. Parmi les points abordés :

- Ai-je défini le cadre légal de mon activité ?
- Quelles démarches dois-je encore accomplir avant de me lancer ?
- Qui peut m'aider ?
- Quelle forme juridique choisir ?
- Comment trouver l'endroit idéal pour exercer mon activité ?

**House of Entrepreneurship,  
powered by the Chamber of Commerce**

[www.houseofentrepreneurship.lu](http://www.houseofentrepreneurship.lu)

(1) Loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

# House of Entrepreneurship

## Aux côtés des entreprises

La House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce, point de contact national dédié à l'entrepreneuriat, propose une offre consolidée de services aux porteurs de projets entrepreneuriaux et aux dirigeants établis. Tom Baumert, Director Entrepreneurship auprès de la Chambre de Commerce, revient sur l'activité qui a marqué ces derniers mois.

### Avec la crise sanitaire, vos services ont été largement sollicités. Pouvez-vous nous donner quelques chiffres-clés ?

En effet, depuis mars 2020, nous avons reçu énormément d'appels, plus de 600 certains jours, et nous avons dû réorganiser nos services pour faire face à une demande sans précédent. Dès le 13 mars, la Chambre de Commerce avait annoncé une première mesure pour soutenir notamment les entreprises ayant des problèmes de trésorerie, via sa Mutualité de Cautionnement. Une ligne de crédit ou un prêt bancaire pouvait être cautionné à hauteur de 50 % sur un montant maximal de 250.000 EUR. À aujourd'hui, plus de 375 cautionnements ont été accordés, alors qu'au cours des années précédentes seuls 35 à 40 dossiers étaient étudiés. La demande a donc été multipliée par dix.

La Helpline COVID19, mise en place durant le confinement, a également été fortement sollicitée avec plus de 3.400 appels durant les deux premières semaines, un chiffre qui correspond en général à 8 à 9 semaines d'activité de notre service. Dès le 16 mars, nos équipes étaient prêtes à répondre aux diverses questions des entreprises sur la nouvelle situation.

Conçue dès le début comme un projet de courte durée, la plateforme *JobSwitch*, opérationnelle du 24 mars au 30 avril, est le projet qui, pour moi, résume le mieux cette crise. Quelques heures de réflexion ont suffi pour lancer le site et répondre ainsi aux besoins en main-d'œuvre complémentaire de certains secteurs. En un peu plus d'un mois, la plateforme a connu un vif succès avec



**Tom Baumert**, Director Entrepreneurship, Chambre de Commerce.  
Photo-Chambre de Commerce

quelque 1.460 candidatures enregistrées, et un pic de 201 demandes en une seule journée. Au final, *JobSwitch* a permis 537 propositions de contrats entre offres d'emploi et candidats disponibles.

Enfin, le 20 avril, le projet de soutien *#ReAct* a été mis en place pour aider gratuitement les entreprises à mettre en œuvre leur stratégie de relance, notamment via des conseils, un plan d'action sur mesure et un accompagnement par un expert. Mi-juillet, nous avons passé la barre des 100 clients pour cette initiative que nous étions les premiers à mettre en place.

### La Team Go Digital a-t-elle dû être renforcée ?

Crise sanitaire oblige, les missions habituelles de l'équipe ont été suspendues et nous avons utilisé ses compétences pour le projet *JobSwitch*. L'équipe s'est mise également au service de *letzshop.lu* car le site a véritablement explosé au cours du confinement, l'offre d'achats locaux en ligne ainsi que les livraisons à domicile pour les personnes vulnérables y étant sans équivalent.


### Y a-t-il certains nouveaux services que vous comptez pérenniser ?

Cette crise, totalement inédite, laisse des traces. Nous avons beaucoup appris en quelques semaines. La Mutualité de Cautionnement a démontré qu'elle pouvait tourner à plein régime, avec un renfort des équipes. Nous réfléchissons actuellement à son fonctionnement futur. La Helpline pourrait devenir un outil pérenne, puisqu'adaptable facilement. Quant à *#ReAct*, une fois les choses redevenues plus normales, ce programme d'accompagnement pourrait s'envisager plus globalement dans le futur. Beaucoup de personnes nous ont d'ailleurs demandé pour quelles raisons ce programme n'avait pas vu le jour avant la crise sanitaire. Nous prenons note des réactions, examinons ce qui a fonctionné et adapterons ce qui a été spécialement mis en place ces derniers mois pour aider à la relance.

### Que vous a appris la crise sanitaire ?

Grâce à notre anticipation, nous étions heureusement bien préparés. Quelque temps auparavant, nous avions réfléchi

« *Nous avons tous dû réagir vite car il y avait beaucoup de nouveaux paramètres à intégrer et surtout beaucoup d'informations concernant les aides, les modalités... à s'approprier en peu de temps pour pouvoir répondre le plus précisément possible aux demandes des entreprises.* »

au travail à distance, aux équipements nécessaires au télétravail..., si bien que le 16 mars toutes les équipes ont pu travailler depuis leur domicile, ce qui nous a permis de prendre en charge l'afflux des demandes et de gérer au mieux le désarroi de certains chefs d'entreprise, donc de pouvoir prester la même qualité de service qu'avant la phase de confinement et de jouer pleinement notre rôle. Nous avons appris que le télétravail a amélioré notre productivité, un plus en ces temps difficiles et stressants pour toute l'équipe. Pour moi, le télétravail est le grand gagnant de cette crise et il va jouer un rôle important dans les prochains mois/années, certaines entreprises réfléchissant déjà à diminuer leurs espaces et coûts immobiliers. La crise nous aura aussi appris à communiquer à distance et, au niveau de mon mode de management, à informer régulièrement les équipes, à garder le contact avec les 45 personnes qui travaillent avec moi... Je me suis rendu compte de ce qu'était réellement le management en période de crise. J'avoue qu'il ressort beaucoup de positif de ce travail en mode confinement pour toute l'équipe. Nous avons tous dû réagir vite car il y avait beaucoup de nouveaux paramètres à intégrer et surtout beaucoup d'informations concernant les aides, les modalités... à s'approprier en peu de temps pour pouvoir répondre le plus précisément possible aux demandes des entreprises. Toutes ces choses, nous avons dû les apprendre sur le tas, mais n'est-ce pas de cette manière que l'on apprend le mieux... 

Propos recueillis par Isabelle Couset

### Quelques chiffres clés

#### Mutualité de Cautionnement

405 demandes de cautionnement  
Pour un montant de 15,7 millions EUR  
Témoignages : <https://www.cc.lu/temoignages>

#### Helpline

Plus de 7.300 appels  
Plus de 2.100 emails

#### Webinars

Plus de 2.500 participants uniques  
Plus de 100 sessions proposées

#### Hack the Crisis 2020

Plus de 200 participants  
62 mentors/coachs  
33 projets soumis  
<https://www.cc.lu/actualites/detail/first-hack-the-crisis-in-luxembourg-200-participants-33-solutions-and-5-winners-to-fight-the-covid-1>

#### #ReAct

Plus de 100 entrepreneurs soutenus  
Témoignages #ReAct : <https://www.cc.lu/covid19/react/temoignages>  
Tél : (352) 42 39 39-850  
E-mail : [support@houseofentrepreneurship.lu](mailto:support@houseofentrepreneurship.lu)

« *Nous prenons note des réactions, examinons ce qui a fonctionné et adapterons ce qui a été spécialement mis en place ces derniers mois pour aider à la relance.* »